

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2017
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 3 mars 2017

PRESENTS : IDRAC Francis, VAZQUEZ Fabien, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CZAPLICKI Thierry, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS :
CLAIR Christine à LOMBARD Evelyne
DALBY Raphaël à VAZQUEZ Fabien
VILSONI Emilie à IDRAC Francis

ABSENTS : THULLIEZ Angèle, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, MARQUES Ana, LANDO Marylène, HERNANDEZ Alfred, LAHILLE Bertrand, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : ROQUIGNY Martine

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les procès-verbaux des séances du 26 janvier et du 2 février 2017

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

D. FINANCES

3. ECOLE NUMERIQUE – Demandes de subventions – Modification du Plan de financement

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 janvier 2017, le conseil municipal avait validé un plan de financement pour le déploiement de l'école numérique dans les établissements scolaires de la commune. Il explique que le projet n'est finalement pas éligible aux financements européens, FEDER, et qu'il convient donc de modifier le plan de financement en reportant le financement européen sur le contrat de ruralité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ANNULE la délibération 26 janvier 2017, APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

4. MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE ROZES – Demandes de subventions - Plan de financement TRANCHE 1 ET 2

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 janvier 2017, le conseil municipal avait validé un plan de financement pour l'aménagement et la mise en sécurité de la route de Rozès – RD 246. Il explique que la préfecture demande dissocier les travaux d'accessibilité des autres travaux. En effet, sur ce projet, les travaux d'accessibilité seraient subventionnables à hauteur de 45 % et les autres à hauteur de 35 %. Par ailleurs, le plafond de dépenses subventionnables au titre de la DETR pour l'année 2017 est de 500 000,00.

Il convient donc de déposer au titre de l'année 2017 un dossier pour l'AMENAGEMENT ET LA MISE EN SECURITE DE LA RD 246 « ROUTE DE ROZES » TRANCHE 1 qui correspondra aux travaux du giratoire entre la rue de l'égalité et la rue Charles Bacqué, de la rue de l'égalité et de la place Joseph Magnas et de préparer un dossier tranche 2 de l'aménagement de la route de Rozès au titre la DETR de l'année 2018 qui correspondra aux travaux de la route de Rozès.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ANNULE la délibération 26 janvier 2017, APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la tranche 1 de l'aménagement de sécurité de la Route de Rozès, SOLLICITE au titre de la DETR 2017 une subvention pour la tranche 1 de l'opération de l'aménagement de sécurité de la Route de Rozès les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la tranche 2 de l'aménagement de sécurité de la Route de Rozès, SOLLICITE au titre de la DETR 2018 une subvention pour la tranche 2 de l'opération de l'aménagement de sécurité de la Route de Rozès les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

5. REPRISE PISTE D'ATHLETISME AVEC POSE D'UN SOL SPORTIF - Demandes de subventions – Modification du plan de financement

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 janvier 2017, le conseil municipal avait validé un plan de financement pour la rénovation de la piste d'athlétisme.

Il explique que le plan de financement a été affiné, le projet n'étant finalement pas recevable au titre du CNDS. Par ailleurs le financement de l'Etat a été affiché au titre du contrat de ruralité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ANNULE la délibération 26 janvier 2017, APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

6. CREATION DU SQUARE DES COMPAGNONS DE LA LIBERATION - Demande de subvention - Plan de financement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de création du square des compagnons de la libération est en cours d'étude. Initié par l'association des familles des compagnons de la Libération et soutenu par l'ONAC VG ce projet a

pour but de créer un square et d'y implanter une stèle en mémoire des compagnons de la Libération et en particulier des cinq ayant un lien avec le Gers : Jean-Marie SOUBERVIELLE, Raoul BÉON, Georges BERGÉ, Marcel LANGER, Antoine BISSAGNET. La Mairie de l'Isle Jourdain avec l'aide et le soutien du Souvenir Français a décidé de porter ce projet car la « Bataille de l'Isle Jourdain » des 19 et 20 août 1944, en stoppant une colonne allemande qui se rendait vers Toulouse, a permis la Libération du Gers. Ce square se situera à proximité du monument commémoratif de cette bataille et constituera un lieu de mémoire pour les générations futures.

Les travaux consistent à ériger une stèle gravée et à réaliser un jardin de recueillement avec cheminement doux, arbres et bancs pour un montant évalué à 8.682,51 € HT, la Commune sollicite la participation de partenaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

7. SDIS - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE le principe que la Commune de l'Isle Jourdain soit Maître d'ouvrage de la construction du nouveau casernement, ACCEPTE à l'achèvement des travaux, le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif qui fera l'objet d'une délibération concordante des organes délibérants des deux collectivités, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8. GARANTIE D'EMPRUNT – Société Anonyme Gascogne D'HLM du Gers – Via di Motta – 3^{ème} tranche

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCORDE la garantie d'emprunt à la société Anonyme Gascogne d'HLM du Gers pour le prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignation dans les conditions ci-dessus, et AUTORISE le maire à signer toute pièce à intervenir pour le contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société Anonyme Gascogne d'HLM du Gers.

E. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2017 aux chapitres concernés.

F. URBANISME

9. ZAC Porterie Barcelonne – Création – Enquête publique préalable

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE EMET un avis favorable sur le dossier précité.

10. DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE – Travaux montée en débit aux sous répartiteurs optiques – Convention servitude – Avenue Claude Augé PM13

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la convention de servitude proposée, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Syndicat Gers Numérique et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE – Travaux montée en débit aux sous répartiteurs optiques – Convention servitude – Chemin de l’Hesteil PM15

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, APPROUVE la convention de servitude proposée, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Syndicat Gers Numérique et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

G. AFFAIRES GENERALES

12. ACTIVITE GRIMPE D’ARBRES – Convention d’occupation du domaine communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, APPROUVE les termes de la convention d’occupation précitée, FIXE la redevance, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

13. ACTIVITE MINI-GOLF – Convention d’occupation du domaine public

La question est ajournée.

Le Vendredi 10 mars 2017

LE MAIRE

Francis IDRAC

